



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Jessica Lagacé-Banville, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10 et PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- | | |
|---------------------------|--|
| Monsieur Jérôme Normand : | Exprime sa reconnaissance envers la fonction publique de l'Arrondissement.

Salue le travail des collègues conseillères et des membres du cabinet.

Présente le bilan et les accomplissements du mandat. |
| Madame Julie Roy : | Rend hommage au conseiller Jérôme Normand.
Souligne la réalisation de la murale de l'Association commerciale et citoyenne de Youville.

Rappelle l'interdiction de stationner aux 5 mètres des intersections.

Présente les projets en contexte de crise du logement et de l'itinérance. |
| Madame Nathalie Goulet : | Souligne la fin de ce second mandat en contexte d'urgence climatique.
Met en valeur les projets réalisés en ADS+.

Présente la réalisation d'un réseau cyclable sécuritaire.

Remercie la fonction publique.

Rend hommage au conseiller Jérôme Normand.

Remercie ses collègues et les membres du cabinet.

Remercie la population pour sa confiance et sollicite un nouveau mandat. |

- Madame Effie Giannou :

Remercie la population et les bénévoles pour leur confiance, et sollicite un nouveau mandat tout en souhaitant une excellente campagne à tout le monde.

Fait un retour sur la consultation publique dans deux parcs de son district.

Invite la population à profiter du Marché mobile en octobre.

Relaie l'information concernant la collecte de dons pour les personnes en situation d'itinérance.

Informe les citoyens sur la nouvelle réglementation concernant les piscines.

Souligne les activités d'Halloween dans le secteur Saraguay.
- Madame Émilie Thuillier :

Rend hommage au conseiller Jérôme Normand.

Remercie ses collègues pour les mots inspirants.

Souligne la Journée internationale des personnes âgées.

Rappelle la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Annonce l'adoption de la politique montréalaise du loisir public (12.01).

Invite la population à profiter des marchés publics locaux.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

9023, boulevard Gouin Ouest - Lot 6 521 497 du cadastre du Québec : Autoriser une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,8 mètre au lieu de 0,9 mètre (40.11).

Question de madame Gina Dizazzo concernant la possibilité qu'une telle autorisation crée un précédent.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

10.04

Période de questions du public

À 19 h 33 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

- Ikbal Noureddine Bouchedoub

Stationnement sur rue réservé aux résidents sur la rue Sauriol Est.
- Éloïse Vincent

Aménagements du parc d'Auteuil pour les tout-petits.
- Richard Williams

Sécurisation de la bande cyclable de la rue Legendre.
- Luke Betts

Plantation d'un arbre devant le 8952, rue Lajeunesse.
- Alexandre Brodeur

Sécurité sur le REV Henri-Bourassa Ouest.

Formulaire en ligne :

Pierre Latulippe	Apaisement de la circulation et limitation du transit sur la rue Tolhurst, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin (dépôt d'un document).
Federico Arciero	Bâtiment abandonné au 6520, boulevard Gouin Ouest.
Pascale Gauvin-Oligny	Bâtiment abandonné au 6520, boulevard Gouin Ouest.
Gina Dizazzo	Bâtiment abandonné au 6520, boulevard Gouin Ouest.
Gilles Larocque	Circulation automobile sur le boul. Henri-Bourassa Ouest.
Mamoudou Camara	Remerciement pour le nouveau terrain de basketball du parc Marcelin-Wilson.
Yves Alavo	Remerciement et appréciation pour le mandat de l'administration.
Éric Coutu	Vitesse automobile et virages en U sur la rue Fleury Est.

Cette période de questions prend fin à 20 h 42.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Synchronisation des feux de circulation pour le nouveau projet de piste cyclable sur le boulevard Gouin près du collège Ste-Marceline.

CA25 09 0270

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand
et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2025, en y retirant le point 10.10 relatif au dépôt d'un procès-verbal de correction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA25 09 0271

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy
et résolu

de considérer comme lu et ratifié le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA25 09 0272

Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA25 09 0262, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 2 septembre 2025 (référence 1259570024).

Il est

et résolu

Le secrétaire d'arrondissement dépose une copie du procès-verbal de correction signé le 19 septembre 2025 concernant la résolution CA25 09 0262 :

- Résolution CA25 09 0262 adoptée le 2 septembre 2025;
- Procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 2 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1254212005

10 - Dossier retiré.

CA25 09 0273

Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1256418006

CA25 09 0274

Autoriser une dépense additionnelle de 1 797,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et de 17 633,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, dans le cadre du contrat accordé à Le Comité pour des services professionnels d'aménagement et de réalisation d'une forêt nourricière au parc Henri-Julien, majorant la dépense de 19 431,01 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 1 797,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et de 17 633,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, dans le cadre du contrat accordé à Le Comité pour des services professionnels d'aménagement et de réalisation d'une forêt nourricière au parc Henri-Julien, majorant la dépense de 19 431,01 \$;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1255638001

CA25 09 0275

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1254465005

CA25 09 0276

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1254465004

CA25 09 0277

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse Saint-Isaac-Jogues pour une période de 5 ans et 4 mois, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2030, un espace d'une superficie d'environ 1 274 pi² situé au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), aux fins de centre communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 109 712,63 \$, exonéré de taxes / Approuver une dépense de 10 000 \$, exonérée de taxes, pour les améliorations locatives (bâtiment 8731).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse Saint-Isaac-Jogues pour une période de 5 ans et 4 mois, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2030, un espace d'une superficie d'environ 1 274 pi² situé au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), aux fins de centre communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 109 712,63 \$, exonéré de taxes;
2. d'approuver une dépense de 10 000 \$, exonérée de taxes, pour les améliorations locatives (bâtiment 8731);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1255372004

CA25 09 0278

Approuver le projet d'entente à intervenir avec Santé Québec (CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal) concernant les interventions arboricoles à réaliser, afin de permettre la mise en place d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver le projet d'entente à intervenir avec Santé Québec (CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal) concernant les interventions arboricoles à réaliser, afin de permettre la mise en place d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1258106003

CA25 09 0279

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259816008

CA25 09 0280

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 7500 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (2000 \$), Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (3000 \$), Le Festigoût Traiteur (1000 \$), Entre-Maisons (1000 \$) et Ateliers Belleville (500 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 7 500 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organisme	Montant
Solidarité Ahuntsic	2000 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	3000 \$
Le Festigoût Traiteur	1000 \$
Entre-Maisons	1000 \$
Ateliers Belleville	500 \$

d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1256237010

CA25 09 0281

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);
2. de confirmer la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au projet et d'en assumer les frais d'entretien;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande d'aide financière;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande;
5. de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1255638004

CA25 09 0282

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 6°), une ordonnance visant l'installation d'un poste d'attente pour autobus et autocars sur l'avenue Christophe-Colomb entre l'avenue Émile-Journault et la rue Étienne-Blanchard / Abroger la résolution CA25 09 0252.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 6°), une ordonnance visant l'installation d'un poste d'attente pour autobus et autocars sur l'avenue Christophe-Colomb entre l'avenue Émile-Journault et la rue Étienne-Blanchard;

d'abroger la résolution CA25 09 0252.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1254017003

CA25 09 0283

Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à retirer quatre (4) places de stationnement tarifées : deux sur la rue Chambord (une de chaque côté), au nord de la rue Fleury Est, et deux sur le côté sud de la rue Fleury Est, entre les rues De La Roche et Chambord.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à retirer les places de stationnement tarifé suivantes :

- **Sur la rue Fleury Est, du côté sud, entre les rues De La Roche et Chambord :**

de retirer les places de stationnement tarifé AC214 et AC215.

- **Sur la rue Chambord, du côté ouest, entre les rues Prieur Est et Fleury Est :**

de retirer la place de stationnement tarifé AC344.

- **Sur la rue Chambord, du côté est, entre les rues Prieur Est et Fleury Est :**

de retirer la place de stationnement tarifé AC352.

de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1256518002

CA25 09 0284

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1649, rue Fleury Est, érigé sur le lot 2 495 515 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement exigibles dans le cadre de la transformation du bâtiment - Demande de permis 3003526705.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1649, rue Fleury Est, érigé sur le lot 2 495 515 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement exigibles dans le cadre de la transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1258373010

CA25 09 0285

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera les numéros 10290,10292 et 10294, avenue Merritt, lequel sera érigé sur le lot 1 742 630 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003533141.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera les numéros 10290,10292 et 10294, avenue Merritt, lequel sera érigé sur le lot 1 742 630 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1259296003

CA25 09 0286

Adopter, avec changement, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) », afin de modifier les classes des usages I.2 du District central et d'ajouter l'usage « pôle de mobilité ».

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 juillet 2025;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 juillet 2025;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 septembre 2025, et ce, avec changements;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) », afin de modifier les classes des usages I.2 du District central et d'ajouter l'usage « pôle de mobilité ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1259570023

CA25 09 0287

Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », visant à assurer la concordance avec la disposition 10.1 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'à apporter des ajustements à certaines dispositions relatives au stationnement.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », visant à assurer la concordance avec la disposition 10.1 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'à apporter des ajustements à certaines dispositions relatives au stationnement.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », visant à assurer la concordance avec la disposition 10.1 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'à apporter des ajustements à certaines dispositions relatives au stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1258373017

CA25 09 0288

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation à des fins de lieu de culte d'une partie du deuxième étage du bâtiment situé au 500, rue de Port-Royal Ouest - Lot 1 488 863 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 863 du cadastre du Québec et portant le numéro 500, rue de Port-Royal Ouest (zone 1293), l'autorisation d'occuper aux fins de lieu de culte une partie du deuxième étage du bâtiment.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1258373007

CA25 09 0289

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, avenue Berthe-Louard - Lot 2 498 042 du cadastre du Québec - Zone 1424.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré le règlement de plan d'ensemble n° 6104 daté du 8 mars 1983, une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 498 042 du cadastre du Québec et portant le numéro 1100, rue Berthe-Louard, l'autorisation d'agrandir le bâtiment résidentiel, et ce, à la condition suivante :

- l'implantation, la volumétrie et l'architecture de l'agrandissement projeté doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans A1, A3 et R1, préparés par la compagnie ELC, architecture et design, datés du 12 mai 2025, portant le numéro de dossier 25043, et estampillés par la Division de l'urbanisme, des permis et des inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 16 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1251066010

CA25 09 0290

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA17 090259, afin de permettre l'augmentation de la hauteur prévue de 4 à 6 étages pour la phase 6 du projet Crown, situé sur le terrain vacant à l'angle de la rue Meilleur et de la rue Sauvé Ouest - Lot 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.

Considérant qu'un procès-verbal de correction a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2025, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, afin de corriger les dispositions dérogatoires énoncées dans le second projet de résolution CA25 09 0262;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages) et 12.3 (hauteur maximale en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 191 167 du cadastre du Québec, une modification au projet particulier autorisé par la résolution CA17 090259, afin d'augmenter la hauteur prévue de 4 à 6 étages pour la phase 6 du projet Crown, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes aux plans joints en annexe A de la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 1 à 4, préparés par Paralem architecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1259570024

CA25 09 0291

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir deux logements en copropriété divisé pour le bâtiment portant les numéros 10007 et 10009, rue Laverdure - Lot 1 996 149 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble portant les numéros 10007 et 10009, rue Laverdure, et érigé sur le lot 1 996 149 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1251066013

CA25 09 0292

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9023, boulevard Gouin Ouest, une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,8 mètre au lieu de 0,9 mètre - Lot 6 521 497 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003380815.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9023, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 6 521 497 du cadastre du Québec, visant à autoriser une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,8 mètre au lieu de 0,9 mètre,

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9023, boulevard Gouin Ouest et érigé sur le lot 6 521 497 du cadastre du Québec, une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,8 mètre au lieu de 0,9, et ce, à la condition suivante :

- s'assurer de respecter un triangle de visibilité de 5 mètres, mesuré à partir de l'extrémité du rayon extérieur du trottoir public. Cette zone doit être libre de toute plantation de végétaux d'une hauteur supérieure à 90 centimètres. Le triangle de visibilité de 5 mètres s'étend jusqu'au fond du trottoir public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1241066008

CA25 09 0293

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1259570030

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 1^{er} octobre2025 est levée à 20 h 54.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement